



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Convocation : 12/10/15

Affichage : 12/10/15

11 membres afférents au conseil municipal.

10 membres en exercice :

7 membres ont pris part aux délibérations.

L'an deux mil quinze, le seize du mois d'octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.

Présents : Mmes Hélène HOURLIER et Noëlle DOMENECH. MM. Dominique POMMAT, Jacques MONNET, Aurélien DELBOULLE, Jean-François POITOU, Alexandre PASCAL-GIROUD.

Absents excusés : MM. Mathieu CARIN et Hervé MARAIS et Mme Florence CAILLET.

M. Mathieu CARIN a donné procuration à M. Jacques MONNET, M. Hervé MARAIS a donné procuration à Mme Hélène HOURLIER et Mme Florence CAILLET a donné procuration à M. Dominique POMMAT.

Mme Hélène HOURLIER a été nommée secrétaire de séance.

1. PLUI – DELEGATION DE COMPETENCE.

Monsieur le Maire explique qu'avec la loi ALUR votée en 2014, le transfert des PLU communaux vers les communautés d'agglomération se fera d'office s'il n'est pas réalisé volontairement avant 2017. Le choix des élus de Chambéry Métropole a été de ne pas attendre cette date butoir mais de demander aux 24 conseils municipaux de se prononcer sur ce transfert.

Le Conseil Municipal de LA THUILE a décidé de déléguer sa compétence PLU à Chambéry Métropole – 2 voix contre et 1 abstention - et d'être acteur dans l'élaboration du PLU Intercommunal. Afin de défendre au mieux les intérêts des habitants de LA THUILE et plus largement du plateau de la Leysse. Afin de protéger les paysages et les spécificités des communes du plateau, le Conseil Municipal à l'unanimité, demande qu'un "plan de secteur Plateau de la Leysse" soit intégré au PLUI.

Un jeune agriculteur de la commune qui souhaite s'installer, fait part au Conseil Municipal de ses difficultés et de ses besoins. Le secteur dans lequel l'exploitation familiale se situe est en zone As – c'est-à-dire inconstructible même pour un agriculteur. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter Chambéry Métropole pour le lancement d'une modification du PLU. Cette procédure exclut totalement la possibilité de faire passer des zones non-constructibles en constructibles mais permet de faire passer en A (constructible pour un agriculteur) des secteurs en As ou des secteurs AU (projet d'urbanisation) en secteur urbanisable dans un projet d'ensemble (lotissement). Cette ultime modification (avant la mise en place du PLUI) fait effectivement suite à une modification récente, mais le Conseil Municipal a été sensible à la demande de ce jeune agriculteur qui n'avait pas de besoin lors de la précédente modification. M. Alexandre PASCAL-GIROUD a demandé que le Conseil Municipal étudie toutes les demandes (autres agriculteurs et particuliers), l'ensemble du conseil a approuvé. Par ailleurs, cette modification permettrait de traiter une demande d'installation d'un bungalow pour une association communale.

2. ECOLE DE LA THUILE – DEMANDE DE SUBVENTION.

L'enseignante et directrice de l'école communale a présenté une demande de subvention afin de mettre en place un cycle conte. Le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge au maximum la moitié de la dépense totale (648€ soit 36€ par enfant). L'autre moitié sera prise en charge par l'association TOVELIA. M. Jean-François POITOU souhaite que des demandes de financements autres que communaux soient effectuées par la Directrice de l'école (Savoie Biblio, Département...) et que le plan de financement de ce cycle soit transmis avant le versement de la subvention.

3. DECISIONS MODIFICATIVES DU BP 2015.

Des modifications budgétaires sont nécessaires durant l'année afin d'ajuster le budget prévisionnel. La modification, approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal, porte sur l'ouverture de crédit pour le règlement de la participation à l'aire de compostage de Puygros (et son amortissement), ajustement des charges de personnel suite à l'augmentation de la masse salariale (TAP, accessibilité, saisonnier - sondage boutique, vacataire - voirie). Globalement, la section fonctionnement du budget a été augmentée de 8 610€ et d'investissement de 1 300 €.

4. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS.

Après avoir recueilli l'avis du Comité Technique Paritaire (Centre de Gestion de la Fonction Publique), le conseil décide d'allouer une aide financière aux agents communaux titulaires et contractuels de 6.50€/mois pour l'adhésion à une assurance complémentaire santé et prévoyance.

5. QUESTIONS DIVERSES. (présentation du rapport d'activités 2014 du SICSAL, ...).


Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des questions concernant le rapport d'activités 2014 du Syndicat Intercommunal du Canton de St Alban Leysse qui leur a été transmis le 1er octobre dernier : aucune question.

Monsieur le Maire explique que M. Mathieu CARIN travaille actuellement sur le nouveau Contrat Enfance Jeunesse qui permet aux structures telles qu'Abacadabra et le SICSAL d'être subventionnées par la CAF.

Monsieur le Maire et Mme Hélène HOUILLIER rencontre l'OPAC mi novembre afin de discuter du projet de logement sur la commune (ancienne maison "Fugier" au Chef-Lieu). Début des travaux prévus pour 2016.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 22 octobre 2015.

Le Maire
Dominique POMMAT

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'D. Pommat', written over a circular official seal. The seal is light grey and contains the text 'MAIRE DE LA TUILE' at the top and '(SAVOIE)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above it.